



Conseil économique et social

Distr. générale
27 janvier 2017
Français
Original: anglais

Commission des stupéfiants

Soixantième session

Vienne, 13-17 mars 2017

Point 3 de l'ordre du jour provisoire*

Directives de politique générale pour le programme contre la drogue de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et renforcement du programme contre la drogue ainsi que du rôle de la Commission des stupéfiants en sa qualité d'organe directeur, y compris les questions administratives, budgétaires et de gestion stratégique

Commission pour la prévention du crime et la justice pénale

Vingt-sixième session

Vienne, 22-26 mai 2017

Point 3 a) de l'ordre du jour provisoire**

Questions administratives, budgétaires et de gestion stratégique: travaux du groupe de travail chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime

Travaux du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime

Note du Secrétariat

Additif

1. Le groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) a tenu une réunion officielle le 26 janvier 2017. À cette occasion, le Directeur exécutif s'est exprimé sur les priorités de l'ONUDC en 2017 ainsi que sur diverses questions, notamment l'amélioration de la représentation géographique et de l'équilibre entre les sexes au sein du personnel, la mise en œuvre de réformes administratives telles que le recouvrement intégral des coûts et Umoja, et la situation financière de l'Office. Des représentants du Secrétariat ont en outre fait des présentations sur la prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes dans les pratiques, politiques et programmes de l'ONUDC, sur les activités du Service de la recherche et de l'analyse des tendances et sur celles du Groupe de l'évaluation indépendante. Lors de cette réunion, le groupe de travail est convenu de soumettre à l'examen de la Commission des stupéfiants, à sa soixantième session, et de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, à sa vingt-sixième session, les recommandations qui figurent à l'annexe du présent document.

* E/CN.7/2017/1.

** E/CN.15/2017/1.



Annexe

Recommandations du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime

A. Introduction

1. Le quatrième mandat du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) s'achèvera au premier semestre de 2017. Conformément à la décision 2015/234 du Conseil économique et social, la Commission des stupéfiants et la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale devraient, à leurs soixantième et vingt-sixième sessions respectivement, au premier semestre de 2017, examiner en détail le fonctionnement du groupe de travail et envisager la prolongation de son mandat. Comme le veut la pratique établie, et afin de faciliter les consultations au sein de chaque Commission, les coprésidents du groupe de travail ont rédigé une déclaration que le groupe a fait sienne lors de sa réunion informelle du 11 novembre 2016, qui a été présentée à la Commission des stupéfiants et à la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale à la réunion conjointe qu'elles ont tenue à la reprise de leurs cinquante-neuvième et vingt-cinquième sessions, respectivement, et qui a été incluse dans leurs rapports respectifs. Les propositions ci-après concernant les travaux futurs du groupe tiennent compte de la déclaration des coprésidents.

B. Recommandations du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime

2. À la réunion officielle qu'il a tenue le 26 janvier 2017, le groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'ONUDC a formulé les recommandations ci-après pour que la Commission des stupéfiants et la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale les examinent à leurs soixantième et vingt-sixième sessions, respectivement:

1. Prorogation du mandat du groupe de travail

a) Réaffirmer que le groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'ONUDC contribue efficacement à améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office en continuant de permettre un dialogue entre les États Membres ainsi qu'entre ceux-ci et le Secrétariat sur l'élaboration et l'exécution des programmes de l'ONUDC, et en continuant de discuter régulièrement des questions financières et de gouvernance se rapportant à l'Office, apportant ainsi son concours aux deux Commissions dans la fonction de contrôle qu'elles exercent en tant qu'organes directeurs;

b) Réaffirmer le rôle de la Commission des stupéfiants en tant que principal organe chargé de définir les politiques des Nations Unies en matière de contrôle

international des drogues et organe directeur du programme contre la drogue de l'ONUDC, et le rôle de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale en tant que principal organe chargé de définir les politiques des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale et organe directeur du programme contre le crime de l'ONUDC;

c) Exprimer de nouveau leur préoccupation constante face à la situation de l'Office sur le plan des finances et de la gouvernance, et se déclarer conscientes que cette situation doit continuer d'être abordée d'une manière pragmatique, axée sur les résultats et efficace, dans un esprit de coopération;

d) Rappeler les résolutions 52/13 de la Commission des stupéfiants et 18/3 de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale ainsi que les résolutions 54/10, 54/17, 56/11 et 58/1 de la Commission des stupéfiants et 20/1, 20/9, 22/2 et 24/1 de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale;

e) Décider de renouveler le mandat du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'ONUDC jusqu'à la partie des sessions que les Commissions doivent tenir au premier semestre de 2019, à laquelle elles devraient procéder à un examen approfondi du fonctionnement du groupe de travail et envisager la prorogation de son mandat;

2. Travaux futurs du groupe de travail

Appui continu à la consolidation de la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime

f) Rappeler que le groupe de travail a discuté à plusieurs reprises des questions de mobilisation de fonds visant à garantir un financement suffisant, prévisible et stable, ainsi que des moyens de faire en sorte que l'ONUDC dispose de fonds destinés aux activités de base et d'autres fonds en proportions équilibrées, de manière à ce que la capacité d'exécution et la pérennité de ses programmes soient assurées;

g) Rappeler également que le groupe de travail a examiné la suite donnée à la résolution 58/12 de la Commission des stupéfiants et à la résolution 24/3 de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale et qu'il a été informé de l'état d'avancement de la transition vers le nouveau modèle de financement fondé sur le recouvrement intégral des coûts et de la mise en service d'Umoja;

h) Prier le groupe de travail de poursuivre l'examen et les débats qu'il consacre à la situation et la gestion financières de l'ONUDC et, pour ce faire, de prendre notamment les mesures suivantes:

i) S'informer du processus de mobilisation de ressources et faciliter ce processus pour promouvoir les programmes mondiaux et régionaux de l'ONUDC ainsi que leurs besoins en ressources, et pour rendre les financements plus prévisibles, conformément aux cadres stratégiques pour les périodes 2016-2017 et 2018-2019;

ii) Continuer de discuter avec l'ONUDC des efforts déployés pour encourager encore plus les donateurs à verser des fonds à des fins générales, notamment en renforçant la transparence et la qualité des informations communiquées, et continuer également d'examiner les raisons expliquant le faible niveau des fonds disponibles à des fins générales, l'objectif étant de rétablir un équilibre satisfaisant entre les fonds à des fins générales et les fonds à des fins spéciales;

- iii) Continuer d'évaluer l'état d'application et les incidences du recouvrement intégral des coûts ainsi que l'emploi et l'allocation des fonds d'appui aux programmes, afin d'améliorer l'efficacité et les résultats des programmes d'assistance technique de l'Office;
- iv) S'informer des effets de la mise en service d'Umoja sur l'exécution des programmes de l'Office;

Appui continu à la promotion d'une approche-programme intégrée

i) Rappeler que le groupe de travail s'est tenu au courant des progrès accomplis par l'Office dans la mise en œuvre d'une approche-programme intégrée propre à renforcer les liens entre les activités normatives et les activités opérationnelles d'assistance technique et dans l'amélioration des corrélations entre les politiques, la planification stratégique, l'évaluation, la programmation, la mobilisation des ressources et les partenariats avec tous les acteurs concernés;

j) Prier le groupe de travail de prendre les mesures suivantes:

- i) Continuer de promouvoir un dialogue régulier entre tous les États Membres, ainsi qu'avec l'ONUSC, sur la planification et la définition des activités opérationnelles de l'Office, en particulier de ses programmes mondiaux et régionaux, conformément aux cadres stratégiques pour les périodes 2016-2017 et 2018-2019;
- ii) Continuer de s'informer auprès de l'ONUSC des progrès réalisés dans la mise en œuvre des programmes régionaux et mondiaux associés aux programmes thématiques correspondants, ainsi que dans la prise en compte des enseignements et des recommandations découlant des évaluations au sein des régions et entre elles, afin que les programmes soient complémentaires les uns des autres et alignés sur les cadres stratégiques pour les périodes 2016-2017 et 2018-2019;
- iii) Continuer de discuter avec l'ONUSC de la mise en œuvre d'une gestion et d'une budgétisation axées sur les résultats;

Appui continu à la promotion d'une culture de l'évaluation au sein de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime à toutes les étapes de la planification, de l'élaboration et de l'exécution des programmes

k) Rappeler que le groupe de travail a entendu de nombreux exposés sur les conclusions de l'évaluation, au cours desquels les participants ont redit à quel point il importait que l'ONUSC dispose d'une fonction d'évaluation interne pérenne, efficace et fonctionnellement indépendante, qui concentre son attention sur l'exécution, les résultats et les incidences des programmes intégrés et leur cohérence par rapport aux mandats de l'Office;

l) Prier le groupe de travail d'inviter le Groupe de l'évaluation indépendante à prendre les mesures suivantes:

- i) Continuer de lui communiquer les constatations issues des évaluations portant sur les programmes de l'ONUSC;
- ii) Continuer de promouvoir une culture de l'évaluation dans l'ensemble de l'ONUSC à tous les stades de la planification, de l'élaboration et de l'exécution des programmes;
- iii) Continuer de suivre, avec l'Office, l'application des recommandations formulées par les organes de contrôle compétents;

- iv) Continuer de collaborer avec l'ONUSDC pour renforcer la coordination entre les organes d'évaluation, d'audit et de contrôle afin d'exercer une surveillance continue sur les projets et programmes de l'Office;

Appui continu à l'amélioration de l'équilibre entre les sexes et de la représentation géographique

m) Rappeler que, dans le cadre des efforts qu'il déploie pour améliorer la gouvernance de l'ONUSDC, le groupe de travail a abordé la question de la représentation géographique et de l'équilibre entre les sexes au sein du personnel de l'Office;

- n) Prier le groupe de travail de prendre les mesures suivantes:

- i) Continuer de s'intéresser à la représentation des sexes et à la représentation géographique, et à la manière dont elles évoluent, afin de réfléchir à ce qui pourrait être fait pour continuer de progresser dans ce domaine, notamment en intensifiant les activités de communication;
- ii) Continuer de prendre connaissance d'informations actualisées et complètes, y compris d'informations ventilées, sur la composition des effectifs et les politiques de recrutement de l'ONUSDC;

Appui continu à la prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes dans les politiques et programmes de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime

o) Rappeler que, dans le cadre des efforts qu'il déploie pour accorder ses travaux avec la note d'orientation diffusée à ce sujet par l'ONUSDC, le groupe de travail a traité de la prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes dans les politiques et programmes de l'Office;

- p) Prier le groupe de travail de prendre les mesures suivantes:

- i) Continuer de s'intéresser à la prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes dans les politiques et programmes de l'ONUSDC, afin de réfléchir à ce qui pourrait être fait pour progresser encore dans ce domaine;
- ii) Continuer de prendre connaissance d'informations actualisées et complètes sur les façons dont la problématique hommes-femmes est prise en compte dans les politiques et programmes de l'ONUSDC;

Réexamen de la forme et de l'organisation des travaux du groupe de travail

q) Décider que le groupe de travail tiendra des réunions officielles et informelles, conformément à la pratique actuelle, et que les dates de ces réunions seront fixées par les coprésidents du groupe de travail en consultation avec le Secrétariat;

r) Réaffirmer qu'il importe que les États Membres établissent un plan de travail annuel indicatif, en tenant compte des éléments fournis par le Secrétariat, afin d'orienter les travaux du groupe;

s) Demander que la documentation pertinente soit fournie au groupe de travail au plus tard 10 jours ouvrables avant chaque réunion;

- t) Approuver l'ordre du jour provisoire du groupe de travail comme suit:
1. Budget biennal consolidé de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime.
 2. Gouvernance et situation financière de l'Office.
 3. Prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes dans les pratiques, politiques et programmes de l'Office.
 4. Évaluation et contrôle.
 5. Questions diverses.
-